

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 SEPTEMBRE 2023  
Convocations du 12 septembre 2023**

---

L'an deux mil vingt trois, le dix-huit septembre, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle **BRICHEZ**, Maire.

**Etaient présents** : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - M. Yoann **FRIN** - Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN**

**Absents excusés**: M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Ludovic **NIESTRATA** - Mme Sabrina **GOBERVILLE**

**Absents** : Mme Marina **DELHUMEAU** - M. Eric **LANTHIEZ**

**Secrétaire de séance** : M. Jean – Marie **THIL**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 H 22 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Jean-Marie **THIL** est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

---

Mme la Présidente de séance donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès- verbal de la séance précédente
- ❖ Attribution d'une prime aux bacheliers reçus avec mention « Très bien » ou mention « Bien »
- ❖ Remboursement de frais de scolarité à la commune de Liancourt
- ❖ Communication du rapport d'activités 2022 du SE 60
- ❖ Vote de subventions
- ❖ Décision modificative au Budget Primitif n° 2
- ❖ Autorisation de signature convention pour remboursement de frais à la Commune de Thury-Sous-Clermont
- ❖ Création d'une servitude de passage
- ❖ Autorisation de signature du nouveau contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel
- ❖ Questions diverses

***Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.***

**DÉLIBÉRATION 20/2023 :**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PRIME AUX BACHELIERS REÇUS AVEC MENTION « TRÈS BIEN » OU MENTION « BIEN »**

***Michèle BRICHEZ*** : Présentation

*Il est proposé de récompenser les jeunes Hondainvillois ayant obtenu le baccalauréat avec mention « Très bien » ou « Bien » en leur attribuant une prime.*

**Décision prise :**

- ↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une prime de :
  - 150 € aux bacheliers ayant obtenu la mention « Très bien »
  - 100 € aux bacheliers ayant obtenu la mention « Bien ».
  -

**DÉLIBÉRATION 21/2023 :**

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITÉ**

**Michèle BRICHEZ : Présentation**

Par délibération du 14 octobre 2022, le Conseil Municipal de Liancourt a fixé à 850 € les frais annuels de scolarité des enfants scolarisés à LIANCOURT mais domiciliés dans une autre commune.

**Décision prise :**

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au paiement de la somme précitée à titre de remboursement des frais de scolarité d'un enfant de Hondainville scolarisé à Liancourt.

**DÉLIBÉRATION 22/2023 :**

**OBJET : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

**Michèle BRICHEZ : Présentation**

Le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

**Décision prise :**

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

**DÉLIBÉRATION 23/2023 :**

**OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS**

**Michèle BRICHEZ : Présentation**

Deux nouvelles demandes de subvention sont présentées.

**Décision prise :**

↳ A l'unanimité, une subvention de 130 € est allouée au Club « Libère tes baskets » et une subvention de 300 € à « La Virade Hondainvilloise ».

**DÉLIBÉRATION 24/2023 :**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 2**

**Michèle BRICHEZ : Présentation**

Est exposée la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires aux comptes 65132 et 65748, les écritures d'ordre suite à la cession à la Commune, par M. CHABANNE, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section ZC 110, lieudit « Escoutures », par acte administratif du 08 septembre 2023 ainsi que de procéder à divers réajustements.

**Décision prise :**

M. HUGUET déclare s'abstenir.

↳ Est approuvée l'inscription des crédits suivants :

- 930 € en dépenses et en recettes à la section d'exploitation
- 499 € en dépenses et en recettes à la section d'investissement.

**DÉLIBÉRATION 25/2023 :**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION POUR REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE DE THURY-SOUS-CLERMONT**

**Michèle BRICHEZ : Présentation**

*La convention relative aux modalités de remboursement, à la commune de THURY-SOUS-CLERMONT d'une partie des charges de la cantine et des frais d'ATSEM est arrivée à expiration. Il y a donc lieu de la renouveler.*

**Décision prise :**

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

**DÉLIBÉRATION 26/2023 :**

**OBJET : CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE**

*Michèle BRICHEZ : Présentation*

*Suite à la délivrance d'un permis de construire pour la construction d'un bâtiment comprenant 2 logements sur chacune de 2 parcelles contiguës aux Butteaux, une servitude de passage sur un terrain appartenant à la Commune est nécessaire pour la desserte des 4 futurs logements en eau, assainissement, téléphone et fibre optique.*

**Décision prise :**

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section ZC n° 110 et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout acte et tout document afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION 27/2023 :**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL**

*Michèle BRICHEZ : Présentation*

*La durée de validité du contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO arrivera à expiration le 15/12/2023. Il est donc nécessaire de le renouveler.*

**Décision prise :**

↳ A l'unanimité, Madame le Maire est autorisée à signer le nouveau contrat proposé par l'ADICO, consenti pour une durée de 4 ans et qui prendra effet à compter du 15/12/2023 ainsi que le devis de 460,00 € HT pour le renouvellement de l'abonnement.

**Questions diverses :**

✓ Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Julie AUGER a été nommée coordonnatrice. Elle sera l'interlocutrice de l'INSEE pendant la campagne et veillera au respect de la confidentialité des données récoltées et sera tenue au secret professionnel (comme toutes les personnes concourant aux enquêtes de recensement).

✓ La rentrée des classes s'est passée sans problème. Mme DUMONT accueille 22 élèves (13 CM2 et 09 CM1) et M. MENNA 20 élèves (11 CE2 et 09 CM1).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 20 H 13.

**Procès-verbal adopté le 30 octobre 2023 par le Conseil Municipal.**

**Affiché et publié sur le site internet le 31 octobre 2023**

**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Marie THIL**

**Le Maire,  
Michèle BRICHEZ**